

N° 5846⁸

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2009-2010

PROJET DE LOI

**sur la mise à disposition par les communes de main-
d'oeuvre aux sociétés de droit privé opérant dans le
domaine de l'électricité et du gaz**

* * *

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(10.11.2009)

Le Conseil d'Etat,

appelé par dépêche du Premier Ministre, Ministre d'Etat, du 16 octobre 2009 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

**sur la mise à disposition par les communes de main-
d'oeuvre aux sociétés de droit privé opérant dans le
domaine de l'électricité et du gaz**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 14 octobre 2009 et dispensé du second vote constitutionnel;

Vu ledit projet de loi et les avis émis par le Conseil d'Etat en ses séances des 3 février 2009 et 17 mars 2009 et 31 mars 2009;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 10 novembre 2009.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président,
Alain MEYER

